



20h / 5 matinées  
(AM – 8h à 12h)



83.000 CFP p/p



Toute personne occupant un poste de Responsable et de gestionnaire paie ou similaire.

**Pré requis :** Avoir suivi la formation "La fiche de paie - Niveau 2 " avec Scienteo et avoir quelques mois de mise en pratique.



### Pédagogie active

Études de cas pratiques. Les participants doivent se munir d'une calculatrice. Une Auto-évaluation de la progression des compétences est effectué pré et post formation.



20 ans d'expérience professionnelle dont 15 ans en cabinet d'expertise comptable permettent à l'intervenante d'approcher les différentes branches de la gestion d'entreprise d'une part, et de répondre aux réelles attentes des stagiaires et des entreprises.



### Pour aller + loin

Formation individualisée



Tel. 410 400

[Info@scienteo.com](mailto:Info@scienteo.com)

[s.molinier@scienteo.com](mailto:s.molinier@scienteo.com)

# Comptabilité

## La fiche de paie, niveau III

### « Établir un bulletin de paie complexe »

### Objectifs

Savoir établir une fiche de paie complexe avec détermination du salaire brut et des cotisations sociales.

### Déroulé pédagogique

#### LA PAIE : LE CALCUL DU BRUT



#### Gérer et indemniser les congés payés, la maladie...

- Calculer les retenues pour absence selon les différentes méthodes (jours ouvrés, ouvrables, calendaires...) :
- Approfondir les règles propres aux congés payés :
  - Le temps partiel
  - Le CDD
- Indemniser la maladie, l'accident du travail :
  - Le temps partiel
  - Le CDD



#### Calculer la dernière paie

- Calculer les indemnités spécifiques

#### LE CALCUL DES CHARGES SOCIALES ET L'APRÈS-PAIE



#### Maîtriser le calcul des charges sociales (patronales et salariales)

- Les bases (CAFAT, retraite complémentaire...).
- La proratisation du plafond et sa neutralisation (CDI, CDD)
- Maternité – accident du travail.
- Temps partiel – pluralité d'employeurs



#### Régulariser progressivement les bases de cotisations

- Pratiquer la régularisation trimestrielle des bases de cotisation.
- Savoir l'appliquer en cas de solde de tout compte.



#### Réaliser les travaux de l'après-paie

- Le paiement des charges : CAFAT, caisses de retraite, taxe sur les salaires.
- Vérifier l'exactitude de la DADS.
- La Déclaration Nominative des salaires (nets imposables annuels)